



Le plan de reprise de l'école de Blanquer inquiète les syndicats

À la suite de son discours d'Edouard Philippe, les modalités de réouverture des écoles à compter du 11 mai présentent de nombreuses inconnues. Les organisations syndicales réclament des garanties sanitaires strictes. Tout le monde attendait un éclairage sur la délicate question du retour à l'école. Mais le premier ministre a opté pour la confusion. Édouard Philippe a précisé mardi 28 avril les modalités du retour à l'école, à compter du 11 mai, soit deux mois après la fermeture des établissements scolaires pour plus de 12 millions d'élèves. Le plan présente de nombreuses inconnues laissées sans réponses. Le ministre de l'éducation devrait apporter en fin de semaine des précisions.

Les enfants scolarisés à l'école maternelle et primaire vont retrouver le chemin des classes, à partir du 11 mai. Ce retour à l'école se fera sur la base du «volontariat» pour les parents d'élèves, de manière «très progressive» mais «partout sur le territoire». Une manière de répondre aux réticences du Conseil scientifique, réservé sur un retour à l'école dès le mois de mai, préférant une réouverture des établissements scolaires en septembre à l'instar de l'Italie ou de l'Espagne.

Les élèves recevront entre le 4 et le 7 mai des indications précises sur leur cas a annoncé Jean-Michel Blanquer dans la soirée lors d'une interview sur TF1.

Dans la lignée du président de la République, le premier ministre a justifié la nécessité de rouvrir, du moins en partie, les établissements scolaires par un «impératif pédagogique et de justice sociale». Il est vrai que les plus défavorisés ont souffert du confinement par manque de nourriture et /ou d'espace. Certains ont décroché. Le ministère a identifié entre 4 % d'élèves, soit 500 000 enfants ou adolescents qui n'ont pas bénéficié de l'enseignement à distance, faute de matériel adéquat notamment. Des chiffres largement sous-estimés expliquent les enseignants et leurs syndicats qui évoquent plutôt une désertion de l'ordre des 30 % dans certaines zones.

Même si rien n'indique que ces élèves retourneront à l'école sitôt celle-ci rouvertes.

Une semaine plus tard, le 18 mai, les collèges pourront à leur tour accueillir des élèves, là encore selon un cahier des charges strict et avec un échelonnement par niveau. D'abord, le premier ministre distingue les départements par un nouveau classement : les «verts» sont ceux dans lesquels le Covid-19 circule peu et les «rouges» désignent au contraire les plus touchés par le virus. Les collèges situés dans les zones vertes pourront rouvrir pour accueillir les sixièmes et les cinquièmes. Les écoles maternelles et élémentaires seront bel et bien ouvertes dans les zones rouges, mais «ce ne sera pas à temps plein que l'enfant ira» a précisé Jean-Michel Blanquer sur RMC le 29 avril.

Là encore, le gouvernement fait le choix de privilégier les plus jeunes. Moins autonomes, ces enfants ne peuvent rester seuls et contraignent leurs parents à les garder donc à ne pas retourner travailler, ce qui rend impossible le redémarrage de l'économie. Ce que ne nie pas Jean-Michel Blanquer toujours dans son interview matinale sur RMC, le 29 avril, même s'il maintient que le principal motif à cette reprise reste social.

Le ministre de l'éducation nationale Jean-Michel Blanquer, a expliqué sur TF1 que la suite dépend de la situation sanitaire et sociale : «Si on peut, on élargit, on va plus loin, c'est-à-dire vers la quatrième et troisième et ainsi que les lycées, et ça on le dira à la fin du mois de mai. »

Le sort des lycéens est lui aussi en suspens, parce qu'ils peuvent être atteints du virus et le transmettre selon le Conseil scientifique. «Nous déciderons fin mai si nous pouvons rouvrir les lycées en commençant par les lycées professionnels, début juin», a précisé Édouard Philippe lors de la présentation de son plan. La primauté accordée aux élèves des lycées professionnels est logique, ils sont plus sujets au décrochage. Le baccalauréat sera évalué sur la base uniquement du contrôle continu.

Le ministre de l'éducation nationale avait avancé de son côté, lors d'une audition de l'Assemblée

nationale il y a une semaine, que seuls les CP et les CM2 pourraient être accueillis à l'école dès le 11 mai, ainsi que les élèves de première et terminale et les lycées professionnels le 18 mai. Une semaine plus tard, le 25 mai, les classes de seconde seraient revenues. Ces options n'ont pas été retenues et Jean-Michel Blanquer encore contredit.

Le premier ministre a également précisé que, de la maternelle au lycée, les groupes de classe ne devront pas dépasser les quinze élèves pour respecter les règles de distanciation sociale.

Edouard Philippe s'est aussi plié aux recommandations du Conseil scientifique sur la problématique des masques. Édouard Philippe a précisé qu'il n'y aurait pas de masque pour les maternelles, ni pour les primaires, incapables de les porter correctement. Au collège et au lycée, en revanche, le port du masque est rendu obligatoire. Le premier ministre a également précisé que les transports scolaires devront respecter la distanciation nécessaire d'un siège occupé sur deux.

Les crèches seront également rouvertes, à partir du 11 mai, par groupe de dix enfants maximum par espace et avec masque obligatoire pour les professionnels de la petite enfance. Cette «réduction des capacités» pose «la question des priorités d'accueil», conduira, selon Édouard Philippe, à demander aux responsables de ces structures de donner la priorité aux familles monoparentales, aux couples ne pouvant télétravailler ainsi qu'aux enfants de soignants et c'est nouveau, de professeurs.

Bien sûr, Jean-Michel Blanquer vante «la souplesse locale» et évoque une école à mi-temps, une semaine sur deux. Les classes charnières ont été privilégiées a expliqué le ministre. La problématique de la cantine scolaire, essentielle, car il s'agit pour certains élèves de familles pauvres de leur unique repas équilibré, incombera aux collectivités locales a encore précisé le ministre de l'éducation nationale sur RMC. Peut-être que des enfants devront apporter leur déjeuner. Le conseil scientifique plaide pour que les élèves mangent en classe, à leur bureau pour éviter les contacts.

Rodrigo Arenas, le co-président de la FCPE, n'est pas convaincu par ce plan de reprise et regrette «les atermoiements» du gouvernement sur la question de la reprise. «L'école est finie cette année, il faudrait arrêter de mentir sur ce point. Là, on organise les inégalités entre les territoires, personne ne comprend ce plan complexe. Il aurait fallu utiliser ces deux mois de confinement pour aider les collectivités locales à faire le point école par école et mettre des moyens pour une reprise là où le faut. En Île-de-France, il n'y a pas les mêmes moyens qu'à Mayotte par exemple.»

Car le risque, selon Rodrigo Arenas, est qu'un «tri social» soit opéré et que les parents privilégiés qui pourront garder leurs enfants le feront pour des raisons sanitaires. À ce titre, le responsable de la fédération de parents d'élèves considère que le volontariat avancé par le premier ministre est un leurre et craint que certains parents, «la France des smicards qui fait tourner le pays», ne pourront pas arbitrer entre retourner au travail et faire garder leur enfant à l'école, devenue un mode d'accueil. «Personne ne sait comment on choisit les quinze élèves», regrette-t-il encore.

Le co-secrétaire de la FCPE pointe aussi les oublis éloquentes du premier ministre comme les enfants porteurs de handicap ou les AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) qui s'occupent d'eux.

Il préconise, pour prendre en charge les élèves en difficulté, que des psychologues scolaires, des assistants sociaux, des éducateurs spécialisés, voire des juges pour enfants pour gérer les cas de maltraitance soient présents pour gérer les conséquences parfois lourdes du confinement sur des enfants fragiles.

Frédérique Rolet, secrétaire générale du Snes-FSU, a découvert comme tout le monde les modalités de reprise à la télévision. Elle trouve que ce plan «ajoute de l'anxiété à l'anxiété», notamment parce qu'aucun protocole national n'est mis en place et que la chaîne de prise de décision est illisible. Elle détaille sa position. «Cela ne correspond à rien. Par exemple, on met quinze élèves par classe alors que les rassemblements ne devront pas compter plus de dix personnes. Pourquoi? Et pourquoi les collectivités doivent-elles fournir des masques et assurer le nettoyage des locaux? On se défait sur les collectivités locales et sur les parents qui seront responsables en cas de contamination de leurs enfants et des enseignants. Soit l'école peut assurer les conditions de sécurité maximum, soit elle ne le peut pas.»



Pour Stéphane Crochet, secrétaire général de SE-Unsa, cité par l'AFP, «la reprise pour les écoles, telle que présentée, est inacceptable et impossible. Il y a zéro cadre sanitaire», regrette-t-il aussi.

Francette Popineau, secrétaire générale du Snuipp-FSU, le premier syndicat du primaire partage les inquiétudes des responsables syndicaux. «On voit que le maître mot du gouvernement pour le déconfinement est prudence sauf pour les écoles, on se précipite, le 4 mai c'est demain si on doit informer les familles.» «On entend ça l'argument de la justice sociale, même si c'est nouveau qu'on s'en soucie dans ce gouvernement...», glisse Francette Popineau qui considère que cela ne justifie pas «la précipitation» malgré tout.

Il faudrait au contraire assumer de mettre en place «une forme d'accueil minimaliste» et l'assumer poursuit-elle.

Elle n'est pas convaincue par les arguments du premier ministre notamment sur l'hypothèse que les enfants seraient finalement peu vecteurs du virus. «Avec les petits, il est impossible de maintenir les gestes barrières, on passe notre temps à relever les enfants qui tombent, aider à mettre les blousons ou refaire les lacets des petits. La deuxième vague va arriver», regrette Francette Popineau. «Avec cette promiscuité énorme entre les différents personnels de l'éducation nationale comme les AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) ou les Atsem (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) et les personnels de ménage et cantine on se retrouve dans une chaîne de transmission énorme. On veut être prudents. Quels masques va-t-on avoir? Des masques homologués ou cousus par la voisine? Il y a un tas d'incertitudes.»

Les enseignants ne sont pas rassurés explique encore Frédérique Rolet. Sans compter qu'ils sont censés assurer la classe en présentiel pour les élèves en classe sans oublier les élèves qui resteront à distance. Ce qui n'est pas acceptable pour Frédérique Rolet qui dénonce une charge de travail alourdie.

«Quid de l'oral de français?», soulève Frédérique Rolet. «Cela n'a pas de sens de le maintenir pour ces 540 000 candidats. Beaucoup devront prendre les transports en commun, surtout dans les grandes régions et surtout les enseignants n'ont pas eu le temps de le préparer.» Jean-Michel Blanquer reste favorable à la tenue de cette épreuve a expliqué qu'il est préférable de la maintenir si possible.

Pour éviter les conflits, le ministre de l'éducation nationale a promis que les enseignants atteints de facteurs aggravants pour le Covid-19 pourront poursuivre leur activité à domicile. «Dès lors qu'on est à risque ou qu'on vit avec une personne vulnérable on reste chez soi», a-t-il dit. Mais cette précaution n'est pas suffisante pour Frédérique Rolet. Elle rappelle que le droit d'alerte existe pour les enseignants s'ils considèrent que les conditions nécessaires à assurer leur sécurité ne sont pas réunies.

Même si cela reste compliqué pour des fonctionnaires, la responsable du Snuipp-FSU n'exclut pas que des enseignants usent de leur droit de retrait, car garantir la sécurité des enfants et des personnels, rappelle-t-elle, est consubstantielle de leur mission. Et ils sont bien décidés à le rappeler à leur ministre de tutelle.